Listen to this article

DEVOIRS DES PARENTS APPARTENANT A LA NOUVELLE CREATION

- DEVOIRS DES PARENTS – 1ère Partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 3ème partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 4ème partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 5ème partie
- DEVOIRS DES PARENTS – 6ème partie

» ELEVE L'ENFANT SELON LA VOIE QU'IL DOIT SUIVRE «

» Celui qui ménage sa verge hait son fils « (Proverbes 13 :24*). « Quel est le fils que le Père ne châtie pas ? » » Si vous êtes exempts du châtiment… vous n'êtes pas… des fils »* (Hébreux 12 : 7). Rien n'est plus loin de notre pensée que d'encourager l'usage fréquent et inconsidéré du martinet pour élever les enfants. Nous n'avons cité ces textes de l'Ecriture que pour souligner le tort de ceux qui prétendent que le châtiment corporel infligé par les parents, même nécessaire, est mauvais en soi. Le foyer conduit à coups de trique ne peut pas être un foyer heureux. Les foyers des nouvelles créatures doivent être conduits par l'amour et non par les verges. On ne doit se servir de celles-ci que dans les cas de nécessité absolue et pour maintenir les règles de l'amour. Que la main qui les applique soit donc 'une main d'amour et non de colère. Les nouvelles créatures, conduites par l'esprit de bon sens, ont appris que l'ordre est une des premières lois des cieux. Il est donc normal qu'il devienne une des premières règles, un des premiers aspects des foyers des nouvelles créatures.

L'ordre ne consiste pourtant pas nécessairement en une tranquillité absolue. S'il en était ainsi les déserts et les cités silencieuses des morts seraient les seuls endroits où l'ordre régnerait. On pourrait définir l'ordre : la joie dans la paix, le bonheur dans le 'calme, la liberté dans la règle. L'ordre est une règle. En ce qui concerne la

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Nouvelle ‘Création c’est la Loi d’Amour, la Règle d’or, qui conduit le chef de famille et sa compagne ainsi que les enfants et qui fait des parents des exemples à suivre par les enfants dans toutes les vertus chrétiennes. Toute Loi, et même la Loi d’Amour, laisse à supposer des récompenses et des punitions. Au sein de la famille c’est aux parents qu’il appartient de les dispenser. Et selon leurs propres faiblesses dont ils ‘se rendent compte d’ailleurs ils ont à leur tour besoin de la direction d’en-haut pour glorifier le Père Céleste, non seulement dans leurs cœurs et leurs volontés, mais faire en sorte que leurs foyers soient des exemples de foyers de justes, de foyers de ceux qui ont la pensée de Christ.

— Les récompenses qu’ils attribueront à leurs enfants se trouveront être dans ‘la ligne des bienfaits qu’ils pourront se permettre et que la providence approuverait. Les punitions ‘par contre seront plus ou moins sévères et en proportion du degré d’opiniâtreté manifesté par l’enfant, jamais d’après la stricte justice, jamais au-delà de la limite que le comportement de l’enfant mériterait. Car nous ne sommes pas nous-mêmes jugés conformément à la stricte justice mais traités avec miséricorde et amour. Il nous faut donc montrer de la mansuétude non seulement à l’égard des autres mais surtout à l’égard de nos enfants en nous rappelant qu’ils ont hérité leurs imperfections et leurs défauts de nous-mêmes et de nos devanciers. L’amour peut parfois punir par le simple refus d’un baiser comme il peut récompenser en en donnant un. Il peut pour un temps interdire à l’insupportable la compagnie de l’obéissant et des plaisirs qu’on lui accorde. La Loi d’Amour peut encore se servir de la verge de la discipline en refusant de donner à souper ou en se contentant de donner le strict indispensable, du pain ‘et de l’eau sans autre. Elle peut même avoir parfois à manier pour de bon la véritable verge pour forcer à l’obéissance et faire respecter l’ordre dans la maison, non seulement dans l’intérêt de sentants obéissants mais encore dans celui de celui qu’il a fallu corriger et que l’on espère ainsi ramener à une meilleure attitude.

— Il est à peine nécessaire de rappeler aux membres de la Nouvelle Création qu’ils n’ont pas à se servir de termes durs ou empreints de colère à l’adresse de leurs enfants. Ils savent qu’un langage de ce genre n’est jamais à employer à l’égard de personne. Au contraire, leur » parole doit s’accompagner de grâce », d’amour, d’affabilité, même en adressant des reproches. Et il n’est pas nécessaire non plus de signaler la maladresse d’une gifle trop hâtive. Outre qu’elle est susceptible de

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

faire mal à l'enfant et peut-être d'ébranler son oreille d'une manière permanente, elle risque aussi de le blesser dans ses affections et de faire naître en lui un complexe de crainte des parents plutôt qu'un élan d'amour envers eux. Car c'est l'amour qu'il faut considérer comme le seul terrain stable sur lequel l'obéissance et l'ordre dans la famille peuvent se construire. De plus, la gifle maîtresse, la remarque désobligeante est un grand tort : elle indique un état d'esprit fâcheux chez celui ou celle qui l'a donnée ou faite, un état d'esprit qui marque assez qu'on n'est pas en mesure de décider justement et en accord avec la Loi d'amour. Le père ou la mère se doivent à eux-mêmes car cela fait partie de leur discipline personnelle ainsi qu'à leur enfant, de ne jamais punir ou infliger de châtiment qu'après mûre réflexion, froidement, sans énervement, jamais plus mais plutôt moins qu'il ne paraît nécessaire. Il se doit aussi à lui-même de faire en sorte que l'enfant comprenne vraiment la situation, la nécessité de maintenir l'ordre dans la maison et que le bonheur de toute la famille en dépend. Il importe aussi que l'enfant sache bien que ses parents n'éprouvent 'aucune colère contre lui, qu'ils ne lui veulent aucun mal ni ne ressentent de haine mais au contraire de la sympathie, de l'amour et le désir de lui faire du bien.

— Les parents ordinaires peuvent bien essayer d'arriver à un résultat analogue, il leur manquera un facteur important pour y parvenir. N'étant pas soumis eux-mêmes au Père céleste, à sa direction, à sa Parole, ils ne peuvent invoquer, comme c'est le cas pour les nouvelles créatures, la Loi divine et leur soumission personnelle à cette Loi. S'ils veulent en faire usage, les parents chrétiens disposent d'un puissant levier dans l'éducation de leurs enfants. Ils peuvent leur lire, dans la Parole, que c'est Dieu qui sanctionne l'autorité des parents, que c'est lui qui ordonne aux parents d'élever les enfants dans la voie qu'ils doivent suivre. Ils peuvent en plus leur en montrer la nécessité puisque nous sommes tous faillibles et incapables de satisfaire aux normes divines et que tous ces moyens correctifs sont nécessaires pour lutter contre les tendances mauvaises dans lesquelles nous sommes nés. C'est 'une erreur de s'imaginer que les enfants ne sont pas à même de comprendre ces principes ni d'apprécier ce qui est bien et ce qui est mal, le juste châtiment 'pour toute mauvaise action et la récompense pour toute action bonne.

Nombreux sont les parents qui oublient de regarder en arrière et de situer à quel âge ils ont eux-mêmes commencé à se rendre compte de ce qui est bien et à

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

comprendre leurs parents quand ceux-ci les reprenaient, les corrigeaient et même les châtiaient quand c'était utile. Rappelons-nous aussi combien était vif notre sens de la justice lorsque nous étions enfants ; comment, au fond de nous-mêmes, nous donnions raison à nos parents lorsque nous comprenions pourquoi ils nous avaient punis et comment par contre, nous ressentions une amertume lorsqu'il arrivait que nous étions punis pour ce dont nous n'étions pas coupables ou lorsque nous avions eu à subir un châtiment trop lourd au regard de la faute commise. Non seulement c'est le plus sûr et le meilleur moyen de conduire un enfant que de lui faire remarquer ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est équitable et ce qui est injuste mais c'est encore un moyen de former son caractère et cela au moment où il est le plus accessible à l'influence des parents. C'est une véritable édification du caractère au moment où la conscience et le jugement de l'enfant se forment, tandis qu'il reconnaît 'ses parents comme seuls arbitres. Si l'on néglige au cours de l'enfance ce travail de formation du caractère, il deviendra bien plus difficile dans les années qui suivront, outre qu'il sera peut-être une source de tracas et d'ennuis pour les parents, l'enfant lui-même, les voisins et les amis.

Il est par conséquent de toute importance de bien se persuader que, élever un enfant, ce n'est pas seulement lui apprendre comment il faut se tenir, les règles de la politesse, de la propreté et de l'obéissance, etc… C'est davantage encore, c'est veiller à l'éclosion des bons principes dans le cœur, apprendre à reconnaître que la mentalité, l'état d'esprit de l'Eternel est la seule norme de vie, tant pour les jeunes que pour les plus âgés. Il faut inculquer la Règle d'Or, la Loi d'amour, de générosité, de douceur, de patience, d'amabilité, de support, dans les rapports de l'enfant avec les autres membres de la famille, avec ses compagnons de jeu, etc… L'enfant dont on ne contrarie pas les tendances à l'égoïsme ou à qui on ne les fait pas gentiment remarquer et encore pas en présence d'autres personnes l'enfant que l'on ne redresse pas, que l'on ne corrige pas comme il convient perd une importante leçon dans les conditions les plus favorables.

Le père ou la mère qui laissent passer l'occasion de rectifier l'esprit et le jugement aussi bien que le comportement extérieur de leur enfant, ratent une occasion excellente, laissent pousser de mauvaises herbes dans le jardin du cœur, là où ne devraient croître que les grâces de l'esprit, et se préparent plus ou moins de

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

tourments dans les années à venir. Bien des soucis et des larmes de parents pourtant bien intentionnés qui se lamentent sur l'obstination, l'entêtement, l'égoïsme, « chardons épineux » que sont devenus leurs enfants, auraient pu s'épargner ces misères s'ils avaient rempli leur devoir envers eux lorsqu'il en était temps. De plus, ces parents perdent même une riche bénédiction dans le cadre de leur expérience personnelle ; car il n'est pas douteux que les parents qui élèvent correctement leurs enfants dans le sens du désintéressement, de l'amour, de l'obéissance, de la révérence envers Dieu et de la serviabilité envers ses semblables, etc.. etc… travaillent par là même à leur propre éducation et à leur propre croissance en vertu, en connaissance et en amour tandis qu'ils enseignent ces principes à leurs enfants. Ils apprendront que l'enfant les observe pour voir s'ils appliquent eux-mêmes dans leur vie quotidienne, dans leurs relations avec l'Eternel, avec les membres de la famille, avec les autres hommes, les maximes qu'ils tâchent de lui inculquer. Et tout ceci aura pour résultat de les rendre plus prudents dans leur langage et dans leur manière d'être. Un tel soin apporté, une telle circonspection dans toutes les affaires de la vie, au dehors comme en privé ne peuvent manquer d'accroître chez ces parents la somme de grâces de l'esprit du Seigneur, de les rendre plus acceptables par l'Eternel, de les apprêter et de les perfectionner pour le Royaume.

La maison, quelque pauvre qu'elle soit, doit respirer la pureté. Certes, nous savons bien que l'absolue pureté dans la pensée, dans le langage et dans l'action est actuellement aussi impossible que l'air pur dans un endroit saturé de poussières et de souillures. Mais le foyer chrétien doit être aussi propre qu'il soit possible de l'être, tant du point de vue saleté ou ordures provenant de l'extérieur que sur le plan d'une morale trop commode ou de souillures comme peuvent en produire d'imparfaits vases de terre. Chaque enfant doit pouvoir considérer sa maison, si humble soit-elle, si pauvre en mobilier soit-elle, comme 'un lieu propre, une maison de Dieu, un lieu saint. Il doit pouvoir regarder en arrière et se rappeler l'accent de la prière montant de l'autel familial, les paroles d'encouragement du père et de la mère dans des circonstances diverses, l'ambiance de paix et de repos par le contentement et la soumission à la divine providence. Il doit pouvoir ressentir la bonne odeur d'amour répandue dans toute la maison et sur chaque membre de la famille s'extériorisant par la douceur, la bonté, la complaisance.

On peut espérer qu'un enfant élevé dans une ambiance de ce genre, voudra être agréable au Seigneur et lui obéir dès les premiers moments de sa prise de conscience. Lorsqu'il atteindra l'âge de dix à douze ans on pourra lui représenter qu'il est normal de se consacrer tout à fait au Seigneur en lui rappelant que, tant qu'il n'a pas pu juger par lui-même, sa position devant Dieu se trouvait assimilée à celle de son père ou de sa mère, mais que la maturité d'esprit venant le Seigneur n'en espère pas moins une consécration personnelle. Si l'enfant élevé de cette manière néglige ou refuse de se consacrer à Dieu, on peut être certain que les influences familiales l'accompagneront et que, lorsque la complète maturité sera venue, s'il n'est toujours pas entré en relations d'alliance avec le Seigneur, il hésitera à s'approcher du trône de grâce et à réclamer au Seigneur la bénédiction promise à ceux qui sont siens parce qu'il aura refusé de lui appartenir. Malgré tout il lui restera le précieux souvenir des moments de la prière, de la surveillance divine sur la maison de son enfance, sur chacun d'eux, et il ne pourra que subsister en lui cette nostalgie, ce soupir après la protection divine et le sentiment du privilège de 'pouvoir s'adresser au Créateur en un cri » Abba, Père « , d'être en rapport avec Lui. Si, par la suite, il 'a des enfants à son tour, il aura à cœur d'élever ses enfants comme il a été élevé lui-même. Toutes ces influences finiront par exercer une action sur son cœur et il y a de bonnes raisons de croire qu'en fin de compte il se consacrera aussi. De toutes manières il aura bénéficié du cadre d'un foyer pieux et d'une sainte protection contre les excès auxquels il aurait probablement cédé dans un milieu différent.

Comparez cette maison-là, son doux parfum d'amour, de bonté, de patience avec celle où l'Esprit du Seigneur n'est pas connu, où l'égoïsme fait la loi, où l'enfant assiste aux disputes entre le père et la mère, où chacun se débrouille aux dépens de l'autre, où l'enfant n'entend que gronderies, plaintes, reproches, vociférations, bruits de coups, etc… Tout ceci produit un effet bien déplorable sur les enfants qui à leur tour se querellent entre eux, se mettent en colère l'un après l'autre et donnent à la maison l'aspect d'un perpétuel remue-ménage. Toujours l'égoïsme dans la maison affecte l'enfant dans son esprit et dans son comportement.

Si, d'une voix furieuse, on l'appelle » petite canaille », l'enfant, heurté tout d'abord par une telle appréciation de son caractère, 'se durcit et finit par tirer vanité à être effectivement une petite canaille. Quand pour la première fois il entend sa mère

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

coléreuse et impatiente lui dire : » Je vais te tuer ! » ou » Je te casserai les reins ! « , il est certain que sur le coup, le cœur de l'enfant se glace de peur, mais il se rend bientôt compte que ce ne sont là que menaces en l'air et qu'il ne doit pas tellement redouter. Plus tard quand il vient à connaître que les lois du pays ne permettraient pas à son père ou à sa mère d'avoir recours à pareils sévices, l'enfant, dans son esprit, en arrive à conclure que ce n'était pas l'envie qui leur en manquait mais tout simplement qu'ils ne le pouvaient pas. Dans un petit esprit comme celui-là, l'instinct d'amour inné se trouve en grande partie oblitéré. Il trouve que son père ou 'sa mère ne tiennent pas leurs promesses et qu'ils promettent souvent sans avoir la moindre intention de réaliser. C'est ainsi que l'enfant en arrive à mentir, à menacer, à promettre, à tromper les autres sur 'ses véritables intentions. Y a-t-il rien d'étonnant que cet enfant devienne un caractère dur par la suite ? L'étonnant est plutôt qu'entre la mauvaise éducation, l'éducation à la va comme je te pousse et pas d'éducation du tout, le monde civilisé ne soit pas beaucoup pire qu'il ne l'est.

Extrait Vol. 6

[3e partie]